

Accès à l'information

Il s'agit d'une question très simple appelant une réponse très simple, mais qui serait embarrassante. Donc le gouvernement ne répond pas.

Les questions que j'ai mentionnées sont peut-être embarrassantes, mais que dire de l'exposé fait par le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) il y a peu de temps au sujet des instructions qui ont été données au bureau du Conseil privé, celles qui portent sur la non-communication aux députés de réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*? Si l'attitude consiste à fermer la porte aux députés ou à les empêcher de se renseigner par ce genre de question tout à fait simple, comment peut-on espérer que ce bill va permettre au simple citoyen de s'informer?

Il y a une autre question simple qui est au *Feuilleton* depuis le 15 avril. La voici:

1. a) Quels emplois M. Lionel Martin a-t-il occupés à Radio-Canada, et est-il actuellement en poste à Cuba, b) quelles compétences et qualités lui ont permis de se faire engager à Radio-Canada?

Cette question exige une réponse très simple.

A la même page, voici une question du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

1. A combien s'est élevé le budget de fonctionnement de la Commission du système métrique en 1979?

Grands dieux, monsieur l'Orateur, à quel degré de simplicité faut-il atteindre pour mériter une réponse? Cette question est en attente depuis le 18 avril. Si c'est ainsi qu'on informe les députés, quel espoir peut-il y avoir qu'un citoyen quelconque puisse obtenir le moindre renseignement grâce à ce bill? Ses dispositions sont pleines de toutes sortes d'échappatoires qui permettront au gouvernement de refuser tous les renseignements qu'il juge embarrassants.

Voici une autre question à la page 102, qui figure au *Feuilleton* depuis avril dernier:

Le gouvernement a-t-il des projets quant aux deux Cadillac dont s'est servi le premier ministre jusqu'au 22 mai 1979 et, le cas échéant, lesquels?

Il s'agit du premier ministre actuel. Cela appelle une simple réponse qu'on pourrait rédiger en quelques secondes.

Un autre député voulait une liste des subventions du Conseil des Arts du Canada, autre question qui est au *Feuilleton* depuis avril dernier.

En voici une autre qui, j'en suis sûr, serait traitée de la même façon si elle était posée en vertu des dispositions de ce bill. Elle se trouve à la page 97 et elle est au *Feuilleton* depuis le mois d'avril. C'est une question très simple:

Combien de personnes nommées dans le rapport Taschereau sur la sécurité nationale n'ont pas été poursuivies, comment se nommaient-elles et pourquoi n'a-t-on pas intenté de poursuites contre elles?

Si la réponse devait compromettre la sécurité nationale, qu'on le dise. Cette question traîne depuis le mois d'avril et je veux savoir pourquoi. A mon avis, c'est dû à l'attitude du gouvernement lorsque vient le moment de fournir des renseignements: loin de faciliter les choses, attitude qui empêche la diffusion de ce genre d'information.

Je mentionne une dernière question avant de donner au ministre la chance de récapituler. La question suivante, à la page 97, est aussi inscrite au *Feuilleton* depuis le 14 avril dernier:

Le nom de personnes qui étaient ministres ou le sont devenues ultérieurement figurait-il dans les dossiers Taschereau sur la sécurité nationale et, le cas échéant, lesquels et à quel propos ont-ils été cités?

Si la sécurité nationale serait mal servie à cause de la réponse, il suffirait de le dire tout simplement. C'est à se demander pourquoi on ne répond pas à ces questions-là.

J'ai très peu d'espoir que, même si ce bill est adopté sous une forme encore meilleure, étant donné la bande de vauriens sur les banquettes ministérielles...

M. Knowles: Des honorables vauriens.

M. Nielsen: Pardon, des honorables vauriens; je ne voudrais pas pécher contre le Règlement. Je pense que les Canadiens n'auront pas grand-chance d'obtenir des informations.

M. Collette: Monsieur l'Orateur j'invoque le Règlement. A la suite du débat tout à fait dénué de parti pris qui s'est déroulé aujourd'hui, je me demande si je pourrais solliciter l'indulgence de la Chambre pour qu'elle permette au ministre de prendre les quelques minutes habituelles pour répondre bien qu'il soit 10 heures passées. Je sais bien que cet arrangement n'avait pas été prévu, mais je me demande si la Chambre voudrait bien y consentir pour permettre au ministre de répondre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire en vue de permettre au ministre de répondre brièvement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'un geste de la main, le ministre vient de dire que quatre minutes lui suffiraient. Je suis prêt à lui en accorder cinq. Si la Chambre veut bien y consentir, je suis prêt à lui permettre de prendre la parole.

M. Knowles: Nous sommes prêts à lui accorder aussi ces cinq minutes.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre pour leur coopération au cours du débat d'aujourd'hui. Je voudrais en particulier remercier le député du Yukon (M. Nielsen) d'avoir en l'amabilité de m'accorder quelques minutes pour répondre, après son discours tout à fait objectif, et impartial le genre de discours qui a fait sa réputation à la Chambre.

Il a beaucoup parlé d'attitude. J'ai écouté certaines des questions inscrites au *Feuilleton* que nous a lues le député du Yukon.

● (2200)

J'ai parfois l'impression que ce sont là des questions qu'ils auraient dû se poser pendant qu'ils étaient au pouvoir il y a quelques mois. D'autre part, je suppose que le député n'a eu le temps ni de se les poser ni d'y répondre pendant cette brève période.